

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

Séance extraordinaire tenue le 11 mars 2014.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, tenue le 11 mars 2014 à 19h30, à la salle du Conseil, au 300, rue Saint-Patrice à Sherrington.

Monsieur le maire invite l'assemblée à un moment de recueillement personnel

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et présente les membres du conseil présents :

Monsieur Daniel Lussier, Maire
Madame la conseillères : Christine Schultz et Louise Lussier
Messieurs les conseillers : Mauro Lando, Pierre Boisvert et Éric Beaudin.

Est aussi présent:

Monsieur Michel Demers, Directeur général et secrétaire-trésorier et secrétaire d'assemblée

Étaient absentes : Madame Isabelle Leduc

La présente séance a été convoquée en affichant préalablement un avis public et en transmettant un avis de convocation à tous les membres du Conseil et à laquelle, les membres présents ont accusé réception.

Le Maire constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2014-03-103

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour prévu comme suit :

1. Demande d'appui à la demande de Christina Tremblay auprès de la CPTAQ
2. Période de questions
3. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents sont d'accord avec l'ordre du jour;

Il est proposé par Christine Schultz
Appuyé par Pierre Boisvert
Et résolu unanimement

D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que proposé, sans modification.

2014-03-104

DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE DE CHRISTIAN TREMBLAY AUPRÈS DE LA CPTAQ

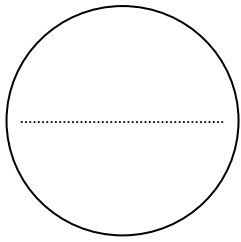
CONSIDÉRANT la demande d'appui de monsieur Christian Tremblay auprès de la CPTAQ en vue de remplir un terrain de sol arable;

CONSIDÉRANT que cette demande d'appui a été refusée à la séance du Conseil du 3 février 2014 et qu'on lui a demandé de fournir des informations additionnelles quant à la qualité de la terre utilisée;

CONSIDÉRANT QU'il a fournit un étude et une opinion professionnelles quant à la terre utilisée;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas d'objection quant à l'utilisation projetée des lieux et que cela est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas l'expertise pour évaluer la qualité et la provenance de la terre de remplissage concernée dans ce dossier;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

Il est proposé par Mauro Lando
Appuyé par Louise Lussier
Et résolu unanimement

QUE la municipalité **APPUIE** ladite demande auprès de la CPTAQ qui devra voir pour sa part au respect des normes qu'elle doit faire respecter dans son mandat et sa juridiction;

QUE le demandeur soumette au Ministère du développement durable, de l'environnement de la faune et des parcs (MDDEFP) les études déposées pour **OBTENIR UNE CONFIRMATION** quant à la conformité de la terre utilisée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée.

2014-03-105

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Pierre Boisvert
Appuyé par Éric Beaudin
Et résolu unanimement

Que l'assemblée soit levée à 20h00

Michel Demers
Secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Lussier, Maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Lussier, Maire